

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le Jeudi 17 Avril 2025 à 20h00.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le Mardi 22 Avril 2025 à 20h00.

Ordre du jour :

Présentation des membres du CMJ

2025-19 : Bilan financier 2024 de l'ALSH Grajubouges

2025-20 : Contribution 2025 de l'ALSH Grajubouges

- Questions diverses :

- Point sur la crêperie
- Agent aide cantine

- Dates à retenir :

- Réunion bénévoles : Mercredi 23 Avril 2025 à 18h30 au musée ;
- Commission communication : Lundi 28 Avril 2025 à 20h00 (lecture du bulletin) ;
- Commission bâtiments / affaires scolaires : Lundi 05 Mai 2025 à 20h00 ;
- Commission communication : Mercredi 21 Mai 2025 à 20h00 (site internet) ;
- Commission finances / affaires scolaires : Mercredi 04 Juin 2025 à 20h00 ;
- Commission ouverture des plis : Lundi 23 Juin 2025 à 20h00 ;
- Conseil municipal : Jeudi 24 Juillet 2025 à 20h00 ???

Prochain conseil municipal : Jeudi 22 Mai 2025 à 19h30

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à vingt heures, le conseil Municipal de Jublains légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M RONDEAU Alain, Maire de la commune de Jublains.

Le quorum n'a pas été atteint lors de cette séance.

Membres du CMJ présents : Méline Chemineau, Malo Foucault, Léonie Legendre, Gautier Carin, Loïse Dugenétais, Léna Papillon

Maire : Méline Chemineau

1^{ère} adjoint : Léonie Legendre

2^{ème} adjoint : Malo Foucault

3^{ème} adjoint : Gautier Carin

Le conseil municipal des jeunes a plusieurs projets pour ce nouveau mandat :

- Rénovation du city park ;
- Accentuation du lien intergénérationnel ;
- Accentuation de la présence des jeunes au point lecture.

Le premier projet qui sera mis en œuvre sera la rénovation du city park.

Les élus du CMJ souhaitent intervenir au point lecture pour essayer qu'il y ait plus de lectures pour les jeunes. Le souhait serait d'être parrainé par un bénévole.

Madame Hubert souhaiterait que le CMJ rencontre un CMJ d'une autre commune pour échanger sur leurs projets...

Les élus du CMJ ont participé à la marche aux déchets, ils ont trouvé que les habitants laissaient beaucoup de déchets au pied des containers.
Une page du bulletin de décembre prochain sera consacrée à ce sujet.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril à vingt heures, le conseil Municipal de Jublains légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M RONDEAU Alain, Maire de la commune de Jublains.

Etaient présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Sandra Broussin.

Absents excusés : Ophélie Breton, Amélie Legendre, Antonin Leprince, Samuel Bruneau, Cédric Chardron, Frédéric Ansquer, Astrid Fraudin

Secrétaire de séance : Sandra Broussin

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 Mars 2025 et du 20 Mars 2025

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 Mars 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Mars 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°2025-05 : DIA 2 Rue Prosper Mérimée

Article 1^{er} : il est décidé de renoncer au droit de préemption urbain à l'achat de la propriété cadastrée B1292, B1376 et B1377 située au 2 Rue Prosper Mérimée.

2025-19 : BILAN FINANCIER 2024 DE L'ALSH GRAJUBOUGES

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

REEL - 2024-
REPARTITION SELON UNE PART FIXE ET UNE PART VARIABLE

<i>Part fixe 1(déterminé selon population municipale INSEE) =</i>	25%
<i>Part fixe 2 (déterminé selon la richesse de la commune DGCL) =</i>	25%
<i>Part variable (déterminé selon les heures de présence enfants réelles de chaque commune) =</i>	50%

	Total dépenses	Total recettes	Reste à charge brut	Clé de répartition selon la population communale Part fixe 1	Clé de répartition selon la richesse de la commune Part fixe 2	Clé de répartition selon les heures enfants réelles Part variable	Calcul du reste à charge	Acompte versé sur l'année 2024 (encaissé par la commune de Grazay)	Régularisation à faire	Répartition reste à charge	Calcul du reste à charge uniquement sur la part fixe (année 2025)
GRAZAY	100 036,42 €	55 679,82 €	44 356,60 €	29,88%	25,85%	49,25%	25 988,71 €	-22 725,31 €	-4 357,42 €	39%	
JUBLAINS	17 854,74 €	0,00 €	17 854,74 €	36,48%	36,92%	36,25%	24 584,10 €	11 561,13 €	4 831,77 €	36%	12 367,40 €
HARDANGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9,29%	11,59%	4,25%	4 950,75 €	3 289,01 €	-1 661,74 €	7%	3 518,45 €
LA CHAPELLE AU RIBOUL	5 191,13 €	0,00 €	5 191,13 €	24,35%	25,65%	10,25%	11 878,91 €	7 875,17 €	1 187,39 €	18%	8 424,53 €
TOTAL	123 082,29 €	55 679,82 €	67 402,47 €	100%	100%	100%	67 402,47 €	22 725,31 €	0,00 €	100%	33 701,24 €

Il y a eu une légère baisse de la fréquentation de la part des enfants de Jublains et La Chapelle au Riboul.

Le montant du trop versé a été calculé ainsi : $24\,584,10 - 17\,854,74 - 11\,561,13 = 4\,831,77 \text{ €}$.

Selon le bilan financier 2024 présenté par l'ALSH Grajubougues, la commune de Jublains a trop versé et doit percevoir la somme de 4 831,77 €.

Il en est de même pour la commune de La Chapelle au Riboul, qui doit percevoir la somme de 1 187,39 €.

Les communes de Grazay et Hardanges doivent les sommes respectives de 4 357,42 € et 1 661,74 €.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider le bilan financier 2024 de l'ALSH Grajubougues ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres concernant les mandats émis en 2024.

2025-20 : CONTRIBUTION 2025 DE L'ALSH GRAJUBOUGES

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

REEL - 2024-
REPARTITION SELON UNE PART FIXE ET UNE PART VARIABLE

Part fixe 1 (déterminé selon population municipale INSEE) =	25%
Part fixe 2 (déterminé selon la richesse de la commune DGCL) =	25%
Part variable (déterminé selon les heures de présence enfants réelles de chaque commune) =	50%

	Total dépenses	Total recettes	Reste à charge brut	Clé de répartition selon la population communale Part fixe 1	Clé de répartition selon la richesse de la commune Part fixe 2	Clé de répartition selon les heures enfants réelles Part variable	Calcul du reste à charge	Acompte versé sur l'année 2024 (encaissé par la commune de Grazay)	Régularisation à faire	Répartition reste à charge	Calcul du reste à charge uniquement sur la part fixe (année 2025)
GRAZAY	100 036,42 €	55 679,82 €	44 356,60 €	29,88%	25,85%	49,25%	25 988,71 €	-22 725,31 €	-4 357,42 €	39%	
JUBLAINS	17 854,74 €	0,00 €	17 854,74 €	36,48%	36,92%	36,25%	24 584,10 €	11 561,13 €	4 831,77 €	36%	12 367,40 €
HARDANGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9,29%	11,59%	4,25%	4 950,75 €	3 289,01 €	-1 661,74 €	7%	3 518,45 €
LA CHAPELLE AU RIBOUL	5 191,13 €	0,00 €	5 191,13 €	24,35%	25,65%	10,25%	11 878,91 €	7 875,17 €	1 187,39 €	18%	8 424,53 €
TOTAL	123 082,29 €	55 679,82 €	67 402,47 €	100%	100%	100%	67 402,47 €	22 725,31 €	0,00 €	100%	33 701,24 €

Selon le bilan financier 2024 présenté par l'ALSH Grajubougues, la commune de Jublains doit la somme de 12 367,40 € pour l'année 2025. La commune de La Chapelle au Riboul doit la somme de 8 424,53 € et la commune d'Hardanges doit 3 518,45 €.

Pour rappel, la commune de Jublains avait demandé à payer l'acompte de façon trimestrielle. Donc, il est proposé de payer la somme de 3 091,85 € tous les trimestres.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider la contribution 2025 de l'ALSH Grajubougues ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats de façon trimestrielle.

Questions diverses :

✚ Point sur la crêperie

Monsieur Rondeau explique qu'il y a eu contact avec le propriétaire car ce dernier ne trouve pas de locataire pour le local commercial. Le propriétaire a informé Monsieur Rondeau qu'il souhaitait entreprendre un changement de destination pour transformer le local commercial en logement. Il n'est pas possible pour la mairie d'interdire ce changement de destination. Monsieur Rondeau a été en contact avec de potentiels repreneurs du local commercial. Ces derniers souhaitent que la commune fasse une avance de trésorerie sans garantie. Après contact avec l'AMF, la commune n'a pas la compétence économique. Monsieur Rondeau les a dirigé vers la SERE qui peut aider un porteur de projet à obtenir un prêt à taux zéro, une subvention de Mayenne Communauté et de la Région en complément d'un prêt contracté par le porteur de projet auprès d'une banque. Ces derniers ne souhaitent pas contracter de prêt s'interdisant leur installation.

Une autre piste est sur les rails venant d'un habitant de Jublains qui souhaite reprendre ce local pour une activité de restauration. Un premier contact a été pris avec le propriétaire. Affaire à suivre.

✚ Agent aide cantine

L'agent qui était en place est en arrêt depuis fin Novembre 2024 et a des soucis de santé. Son contrat continuait jusqu'au 31 Août 2025. D'un commun accord avec l'agent, son contrat ne sera pas renouvelé. Son poste sera proposé à l'agent qui la remplace actuellement.

Dates à retenir :

- Réunion bénévoles : Mercredi 23 Avril 2025 à 18h30 au musée ;
- Commission communication : Lundi 28 Avril 2025 à 20h00 (lecture du bulletin) ;
- Commission bâtiments / affaires scolaires : Lundi 05 Mai 2025 à 20h00 ;
- Commission communication : Mercredi 21 Mai 2025 à 20h00 (site internet) ;
- Commission finances / affaires scolaires : Mercredi 04 Juin 2025 à 20h00 ;
- Commission ouverture des plis : Lundi 23 Juin 2025 à 20h00 ;
- Conseil municipal : Jeudi 24 Juillet 2025 à 20h00 ???

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 22 Mai 2025 à 20h00

Séance levée à 21h00

Alain RONDEAU



Secrétaire de séance
Sandra Broussin

